



Un courant fort

Sainte-Croix

Avis public

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté à sa séance ordinaire du 16 janvier 2024 le règlement numéro 698-2023 intitulé « **Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau, ainsi qu'aux archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 17 janvier 2024

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le 17 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 janvier 2024.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier